

# LIMALONGES

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2015

Le vingt avril deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 14 avril 2015

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Fombelle Morgan, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau

**Absents excusés** : Bonnisseau Denis, Hauwaert Gaëlle

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Alain Biraud

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

#### **Location de la maison 4 rue de la Croix Ballet**

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il n'y a qu'une seule candidature pour le logement situé sur le lotissement La Croix Ballet.

En conséquence, le conseil décide de reporter la location au 1<sup>er</sup> juin en espérant avoir d'autres candidatures d'ici là.

#### **Feu d'artifice du 14 juillet**

Madame la maire propose de mettre un fond musical pendant le feu d'artifice. Elle présente un devis de Monsieur Griffaud pour une somme de 500 €.

Le conseil municipal pense que cela fait un peu cher pour une prestation relativement courte. Albert Bousser propose d'essayer de créer un fond musical avec une sono.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

#### **Convention Voies communales mitoyennes avec Sauzé-Vaussais**

La Maire donne lecture d'une proposition de convention entre la commune de Sauzé-Vaussais et la commune de Limalonges pour les modalités d'entretien des voies mitoyennes.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise la maire à signer la convention.

## **Plan d'entretien communal**

Madame la maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du programme Re-Sources, le SEA Sud Vienne s'est engagé le 19 décembre 2014 à la réalisation des plans d'entretien communaux des 26 communes du Sud Vienne dont Limalonges.

Le plan d'entretien communal a pour objectif d'identifier et de hiérarchiser les zones communales entretenues en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles et souterraines, et d'adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de s'engager dans la réalisation des plans d'entretien et de s'engager dans la prise en charge de 20 % des dépenses de l'opération, soit 73.40 € HT pour la commune de Limalonges.
2. d'autoriser Madame la maire à signer la convention de mandat avec le syndicat d'eau de Vienne.

### **Travaux de voirie - Etude des devis**

#### 1. Rue de la Garenne : Busage

F.Meunier :	1 734 € TTC	Refusé
JP Cluseau :	1 635 € TTC	<b>Accordé</b>

#### 2. Chemins de la Binacherie

F.Meunier :	34 104 € TTC	Bi-couche	Refusé
Ets Barré :	22 481 € TTC	Bi-couche	<b>Accordé</b>
Ets Barré : (variante)	19 917 € TTC	Mono-couche	Refusé

#### 3. Rue des Barbelines

Amélioration mécanique de la chaussée par projection de gravillons enrobés à l'émulsion en double granulométrie.

Eco Patcher :	2 640 € TTC	<b>Accordé</b>
---------------	-------------	----------------

#### 4. Point à temps

F.Meunier :	3 258 / jour	<b>Accordé</b>
-------------	--------------	----------------

La commune fera avant tout un état des lieux des routes.

#### 5. Goudronnage limite saint saviol

Le maire de Saint Saviol propose de regoudronner les chemins limitrophes (la Roche Bardin et le Chemin de Saint Saviol).

Estimation par la Communauté de communes : 3 221 € TTC La roche Bardin  
3 956 € TTC Saint Saviol

Le conseil municipal donne un avis défavorable et demandera d'autres devis pour faire un comparatif.

### **Location salle socioculturelle pour Cérémonie civile**

Les familles confrontées à un deuil sollicitent de plus en plus fréquemment les mairies pour l'organisation de cérémonies civiles.

Les communes disposent de la faculté de mettre une salle communale à disposition des administrés. L'attribution de cette salle relève de la seule appréciation de la commune.

En conséquence, le conseil municipal donne un avis favorable pour que la salle puisse être louée dans ces circonstances aux tarifs en vigueur (prix location grande salle ou petite salle pour les habitants de la commune).

### **Proposition d'un temps découverte pour les nuits romanes**

Le Pays Mellois propose en amont de la soirée un temps de découverte de l'église, associé à un thème autour de la société médiévale, pour une somme de 150 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable et propose 2 horaires : 19 h 30 et 20 h 00.

### **Cérémonie du 8 mai**

11 h 15 Rassemblement aux écoles

Défilé - Allocution - vin d'honneur à la salle « La Cendille »

### **Divers**

1. Après discussion, la pierre qui se trouve sur l'emplacement « vélo moto » sur la place de la mairie devant le restaurant « les trois fleurs » ne sera pas ôtée. Il a été constaté qu'il y a assez de place autour de la mairie et que chaque jour (même au moment des affluences) des places sont encore libres. Cette place restera donc réservée aux vélos et motos.
2. Le miroir demandé devant la place du square rue de la Garenne ne sera pas installé, car il n'aura aucune utilité.
3. Le devis de RIC Collectivités pour l'achat de guirlandes pour les fêtes de fin d'année, qui s'élève à près de 5 000 €, est accepté.